



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 DECEMBRE 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 4 décembre 2019 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le lundi 9 décembre 2019 en séance ordinaire, à 19H00 dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude HAULLER, maire.

Etaient présents : 17

M. Claude HAULLER, Maire, M. Sébastien ROSSI, Mme Annie MICHEL, M. Philippe SCHUHLER, adjoints,

MMES et MM. Sabine LEISER, Pierre Nicolas MERSIOL, Anne-Marie BELENFANT, André SCHUHLER, Jean-Marie GLEITZ, Myriam WINKLER, Maximilien ZAEPFFEL, Doris MESSMER, Guy JACOB, Pascal OSER, Estelle KAMM, Pascal MEYER, Raymond DIELENSEGER,

Absents excusés : 2

M. Marlène GUNTZ qui donne procuration à M. Sébastien ROSSI
Mme Corinne HOFF, qui donne procuration à Mme Anne-Marie BELENFANT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|---|---|
| 1) Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25/11/2019 | 2 |
| 2) Désignation du secrétaire de séance | 2 |
| 3) Délégations du Maire – décisions prises | 2 |
| a) Chaufferie bois | 2 |
| 4) Acquisition du terrain de M. Gérard MARTIN – Fossé des Remparts | 3 |
| 5) Construction d'un hall de stockage de la biomasse – chaufferie bois | 3 |
| 6) Réhabilitation du complexe scolaire | 4 |
| 7) Admission en non-valeur | 4 |
| 8) Cession du lot de chasse n° 2 loué par Mme MAGER | 5 |
| 9) Personnel communal – avancement de grade | 5 |
| .Création d'un grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe | 6 |
| 10) Forêt – acquisition parcelle boisée BOURGEAY | 6 |
| 11) Budget Annexe zone des hangars | 6 |
| 12) Décision modificative n°6 | 7 |
| 13) Informations diverses | 7 |

1) **Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25/11/2019**

Le procès-verbal du 25/11/2019, transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance est adopté à l'unanimité.

2) **Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L121-14 du Code des Communes,
Le Conseil municipal, après délibération et vote,
Décide de désigner un secrétaire de séance, en la personne de Philippe SCHUHLER.

Le Conseil Municipal décide également de s'adjoindre une secrétaire auxiliaire qui assiste aux séances, mais sans participer aux délibérations : à savoir Mme Florence MEYER, secrétaire générale.

3) **Délégations du Maire – décisions prises**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2014

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

a) **Chaufferie bois**

Le Maire a validé l'avenant suivant :

- **Avenant n°1 - Lot 6 - Bâtiments modulaires – Entreprise Vosges Environnement**

Certaines positions prévues au devis n'ont pas été réalisées.

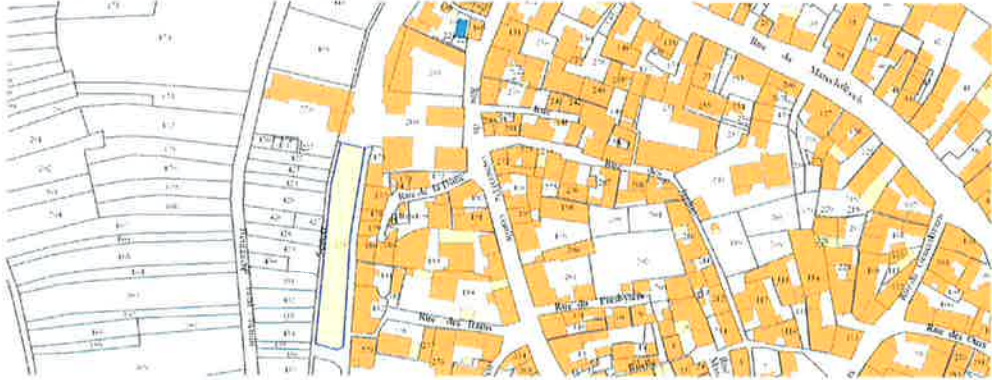
Soit un avenant négatif de – 19,17 %.

	Marché initial	Avenant n° 1	Nouveau
Montant HT	38 725,00 €	-7 425,00 €	31 300,00 €
TVA 20 %	7 745,00 €	-1 485,00 €	6 260,00 €
Montant TTC	46 470,00 €	-8 910,00 €	37 560,00 €

4) Acquisition du terrain de M. Gérard MARTIN – Fossé des Remparts

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir le terrain situé dans les remparts, et à proximité immédiate des écoles.

Le terrain en question est situé section 17 n° 221, avec une superficie de 11,64 ares et appartient à M. Gérard MARTIN. Il est situé en zone UAr du POS (fossé des remparts).



Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

- Décide de valider l'acquisition du terrain de M. Gérard MARTIN au prix de 4 500 € l'are soit un total de 52 380 €.
- Charge le Maire de signer l'acte de vente

5) Construction d'un hall de stockage de la biomasse – chaufferie bois

**Vu la décision de construire une chaufferie bois pour le complexe scolaire ;
Etant donné l'intention d'alimenter cette chaufferie bois avec de la biomasse provenant de la forêt communale et des vignes,**

Considérant que la construction d'un hall de stockage de cette biomasse est nécessaire pour la faire sécher avant usage ;

Le Conseil municipal décide de

- Construire un hall de stockage des pellets dans la zone artisanale du Wasen section n°8 n°294
- Dit que le projet devra englober des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la construction dans la mesure du possible.
- Retient la proposition du cabinet d'architecte ADD, représenté par M. DIEFFENBACHER, pour un montant de 21 440€ HT, soit un taux

de rémunération de 8%, basé sur un montant prévisionnel des travaux évalué à 268 000 € HT

- Charge le Maire de signer le contrat et de solliciter une subvention pour ce projet dans le cadre du contrat de territoire (la subvention concernant la même enveloppe que la réalisation de la chaufferie bois)

6) Réhabilitation du complexe scolaire

Information du Maire.

Le projet de réhabilitation du complexe scolaire qui a été présenté à la commission bâtiments va être modifié pour tenir compte de l'acquisition nouvelle de la parcelle voisine de l'école et également des différents éléments qui ont été relevés lors de l'entretien qui s'est déroulé avec l'Architecte des Bâtiments de France en date du 29 novembre dernier.

Au vu de ces nouveaux éléments la réunion de présentation du projet programmée le 11 janvier 2020 est ajournée.

7) Admission en non-valeur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1617- 5, L 2541-12-9° et L5211-1 ;

VU les demandes présentées par Madame la Trésorière de Barr tendant à d'admission en non-valeur de différentes créances irrécouvrables ;

CONSIDERANT que les poursuites engagées pour leur recouvrement sont demeurées infructueuses ;

Le Conseil municipal après délibération et vote à l'unanimité;

DECIDE

l'admission en non-valeur des créances opposables aux débiteurs figurant dans le tableau suivant pour le budget principal de la Commune :

- Créances admises en non-valeur

EXERCICE	REDEVABLE	MONTANT	MOTIF
2016	FISCHER Jean- Jacques	28,61 €	RAR inférieur au seuil de poursuite

DECIDE

l'admission en non-valeur des créances opposables aux débiteurs figurant dans le tableau suivant pour le budget Ecole de Musique :

EXERCICE	REDEVABLE	MONTANT	MOTIF
2015	CHAUSSARD Catherine	155 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
2016	CHAUSSARD Catherine	280 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
2015	SIEBOLD Robert	280 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
2014	SIEBOLD Robert	155 €	RAR inférieur au seuil de poursuite

8) Cession du lot de chasse n° 2 loué par Mme MAGER

Vu la demande du 11 mars 2019 de Mme Muguette MAGER de céder son lot de chasse de 555 Ha à compter du 01/02/2020 à M. PANOSETTI Christophe domicilié 5 rue du Piémont à 67680 EPFIG ;

Etant donné la complétude du dossier de candidature à la reprise du lot de chasse remis par M. PANOSETTI,

Vu l'avis favorable de la 4C réunie le 23/04/2019 ;

Le Conseil Municipal après délibération et vote,

Valide la cession du lot de chasse n° 2 loué par Mme Muguette MAGER et d'une superficie de 555 ha à M. PANOSETTI Christophe à compter du 01/02/2020 ;

Charge le Maire de signer les pièces y afférentes y compris le contrat de location de l'abri de chasse au lieu-dit Blettig.

9) Personnel communal – avancement de grade

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant à l'emploi créé.

- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

.Création d'un grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, en raison des nécessités de service,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01.01.2020,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques

Grade : adjoint technique territorial principal de 2ème classe - -

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau de l'emploi ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

10) Forêt – acquisition parcelle boisée BOURGEAY

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2018, la Commune a fait l'acquisition de la parcelle appartenant à Mme BOURGEAY – section 4 N°8 d'une superficie de 13,94 ares ;

Le Conseil municipal après délibération et vote décide de rattacher cette parcelle au régime forestier.

Charge le Maire de signer toutes pièces afférentes à cette décision

11) Budget Annexe zone des hangars

Considérant que les travaux de réalisation des infrastructures prévues dans le cadre de la zone des hangars ont été réalisés,

Considérant qu'il ne reste plus d'opérations à réaliser dans le budget annexe,

Considérant qu'il apparait opportun de dissoudre le budget annexe qui est devenu sans objet,

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité,

- Décide de supprimer le budget annexe de la zone des hangars au 31.12.2017.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives pour la suppression du budget annexe

12) Décision modificative n°6

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité,

Valide les décisions modificatives suivantes :

- Acquisition terrain dans les remparts – Gérard MARTIN

section d'investissement - dépenses	Prévision budgétaire 2019	Décision modificative	Crédits 2019
2111 op 107 -Acquisition terrains - emprise école	58000	60 000,00	118 000,00
		60 000,00	

recettes d'investissement	Prévision budgétaire 2019	Décision modificative	Crédits 2019
Op 1641 - op 01 emprunt en euros	123 000,00	60 000,00	183 000,00
		60 000,00	

- Budget école de musique

section de fonctionnement - dépenses	Prévision budgétaire 2019	Décision modificative	Crédits 2019
C/6541 - admission en non valeur	140,00	870,00	1 010,00
C/60632 - fournitures de petit équipement	900,00	- 704,46	195,54
C/022 - dépenses imprévues	165,54	- 165,54	-
		-	

13) Informations diverses

Intervention de Mme MICHEL :

L'adjointe au Maire, Annie MICHEL signale que le Marché de Noël a été un succès. Il en a été de même pour le concert du samedi 7 décembre au soir, donné le groupe COFFEE POTES au profit du téléthon, dont le plateau a rapporté environ 800 €.

Intervention de M. ROSSI :

L'adjoint au Maire Sébastien ROSSI indique que le chantier de réalisation de la chaufferie bois se poursuit et que le planning est respecté.

45 arbres fruitiers ont été plantés aux abords du lotissement les Prés Fleuris avec nichoirs pour les mésanges charbonnières

Intervention de M. SCHUHLER :

L'adjoint au Maire Philippe SCHUHLER fait remarquer que le bulletin communal à paraître est quasiment achevé. Il devrait être distribué aux alentours du 20/12.

Il informe également qu'en tant que Président du CCAS, il a été confronté à une situation délicate d'une famille envahie par les punaises de lit. Il a appuyé la candidature de cette famille pour trouver un nouveau logement dans une autre commune par le biais de l'OPUS.

Prochaines réunion et RDV

Prochaines réunion et RDV

Cérémonie des vœux : lundi 6 janvier 2020

Fête des aînés : 8 janvier 2020

Réunions de travail :

Commission administrative : 22/01 à 19 H

Conseil Municipal : 27/01/2020 à 19 H

Commission Administrative : 13/02/2020 à 19 H

Conseil Municipal : 27/02/2020 à 17 H – vote du budget

Le Secrétaire

Philippe SCHUHLER



Le Maire

Claude HAULLER

